BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 847

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

821 851 342 RCS Grenoble.
SCI CSA.
Forme : Société Civile Immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 130, Route De l'Aéroport, 38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.
Oppositions : Art L 236-15 du Code du Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant ASSP en date à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38) du 10/07/2025, La société SCI CSA, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 130 Route de l'Aéroport, 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 851 342 RCS GRENOBLE, et la société AM INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 999 000 euros, dont le siège social est 12 Route de Grenoble, 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 215 146 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI CSA par la société AM INVEST. La société SCI CSA ferait apport à la société AM INVEST de la totalité de son actif, soit 247 542,71 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 78 926,88 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 168 615,83 euros. La société AM INVEST détenant la totalité des 100 parts composant le capital social de la société SCI CSA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de 100 parts sociales détenues par AM INVEST un mali de fusion de -114 108,17 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société SCI CSA depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société AM INVEST. La société SCI CSA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE au nom de la société AM INVEST et de la Société CSA le 01 AOUT 2025. Pour avis..